Rapport Chiffres-clés Édition décembre 2017

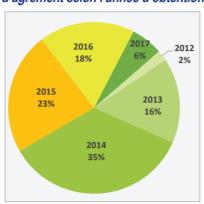
a dernière édition du rapport Chiffres-clés a été présentée à la journée d'études du 16 novembre. Elle présente les principaux indicateurs d'activité des SSTI en 2016 et 2017, et s'appuie sur un échantillon de 149 SSTI, représentant 12,6 millions de salariés pris en charge, soit 87 % des effectifs suivis (hors spécialistes BTP).

Une mission facilitée par le nouveau cadre législatif

En 2017, la gouvernance des SSTI est conforme aux dispositions législatives en vigueur, et la répartition des sièges entre organisations syndicales, au conseil d'administration et à la commission de contrôle demeure stable par rapport aux années précédentes. La quasi-totalité des SSTI a établi un règlement intérieur pour la commission médico technique, qui est dirigée dans 72 % des cas par le Directeur.

En milieu d'année 2017, 6 % des SSTI avaient obtenu un agrément depuis le début de l'année 2017. 18 % d'entre eux l'avaient obtenu en 2016.

Répartition des décisions d'agrément selon l'année d'obtention



Après la mise en application des décrets de 2016 et quelle que soit la date de leur agrément, les dirigeants des SSTI sont plus nombreux à estimer que leur agrément leur permet de satisfaire aux textes en vigueur, même s'ils mentionnent également un manque de visibilité sur l'impact de ces décrets. 77 % d'entre eux pensent que leur agrément actuel leur permettra d'être en conformité au regard des obligations de suivi individuel de l'état de santé des salariés, et 74 % d'assurer l'ensemble de leurs missions légales.

Perception des agréments en 2017

Votre agrément actuel vous permet-il :	En 2016	À partir de 2017
- d'être en conformité au regard des obligations de suivi individuel ?	66 %	77 %
- d'assurer l'ensemble de vos missions légales ?	55 %	74 %

75 % des SSTI ont signé un CPOM et, parmi eux, 39 % considèrent que le CPOM est porteur de plus d'efficacité en termes de prévention, 41 % d'une meilleure lisibilité des actions de chacun.

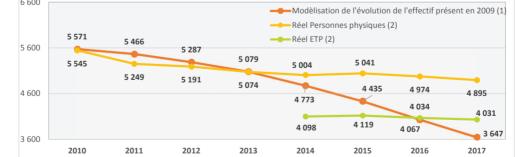
Des ressources humaines de plus en plus orientées vers la pluridisciplinarité

Le nombre de médecins, y compris les collaborateurs médecins, est évalué à 4 895 au 1^{er} janvier 2017, en personnes physiques, et à 4 031 en ETP. Il diminue de - 2 % en personnes phy-

siques par rapport à 2016 et de - 1 % en ETP. Notons cependant que la situation de chaque SSTI demeure contrastée et l'évolution nationale masque des disparités régionales importantes.

Si le nombre moyen de salariés suivis par médecin s'élève à près de 3 800 personnes, il peut atteindre en effet plus de 7 700 personnes dans certains SSTI.

Evolution des effectifs de médecins du travail et collaborateurs médecins entre 2010 et 2017



Parallèlement, le nombre d'infirmiers progresse sensiblement (+ 13 %), et les assistants de l'équipe pluridisciplinaire, les assistants santé travail et les préventeurs, sont également en progression. Le nombre de secrétaires médicaux diminue quant à lui de -0,6 %.

⁽¹⁾ Modélisation à partir d'une enquête réalisée en 2009 auprès de 80 % des adhérents du Cisme, qui simulait l'évolution du nombre de médecins du travail hors nouvelles embauches (en personnes physiques).

⁽²⁾ Réel issu des rapports de branche, en cours d'année jusqu'en 2015, au 1^{er} janvier à partir de 2016.

Répartition des salariés de la filière prévention par groupes d'emplois

Personnes physiques au 1er janvier	2017 (nombre)	Evolution par rapport à 2016
Infirmiers en santé au travail	1 513	+13,1 %
ASST / Secrétaires médicaux	4 089	- 0,6 %
ASST / Assistants Equipe Pluridisciplinaire	882	+7,7 %
ASST / Assistants Santé Travail	1 099	+5,4 %
Préventeurs	1 440	+4,0%

Note: L'extrapolation des données issues de l'échantillon à l'ensemble des SSTI est réalisée à partir des effectifs suivis par les SSTI, voir méthodologie à la fin de ce rapport.

Dans le contexte des nouvelles mesures législatives et réglementaires de 2016, les SSTI anticipaient un recrutement important d'infirmiers, de l'ordre de 27 % de recrutements sur l'ensemble de

l'année 2017, par rapport aux effectifs présents au 1^{er} janvier, alors que les prévisions de départ d'infirmiers sont évaluées à 5 % des effectifs. Les effectifs des assistants des Services de santé au

travail devraient progresser légèrement : les recrutements sont estimés à 4 % des effectifs pour 3 % de départs. Les IPRP devraient également progresser : + 11 % de recrutements pour 4 % de départs.

Des organisations qui se structurent pour mieux rendre compte de leur activité

En 2016, l'ensemble des SSTI a suivi globalement 14,5 millions de salariés, répartis dans 1,3 million d'établissements, et près de 15 millions de salariés et 1,5 million d'établissements si l'on ajoute les SSTI disposant d'une compétence exclusive sur le secteur du BTP qui n'ont pas participé à cette enquête. La population salariée suivie par les SSTI a progressé de + 1,5 % par rapport à 2015. Plus de la moitié des salariés suivis (54 %) travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés, qui représentent la très grande majorité des établissements adhérents (96 %).

L'utilisation progressive et partagée par les SSTI d'un thésaurus visant à nommer de manière harmonisée les actions en milieu de travail permet de tracer et compiler ces interventions. Pour 2016, 530 000 AMT ont pu ainsi être tracées, pour 222 000 établissements distincts. Ce chiffre est appelé à augmenter significativement dans les prochaines années, avec la mise à jour des logiciels métier, la généralisation de l'usage du thésaurus AMT, et l'har-

monisation des procédures de saisie ; elle permettra de mieux rendre compte de la réalité de l'action en milieu de travail des SSTI.

Du côté du suivi individuel de l'état de santé des salariés, le nombre total d'examens médicaux s'est élevé à 7,4 millions en 2016 pour les 14,5 millions de salariés suivis par les SSTI, hors SSTI disposant d'une compétence exclusive sur le BTP. Globalement, l'ensemble des visites médicales réalisées en 2016 a concerné 6,6 millions de salariés distincts, soit 46 % des salariés suivis.

Les entretiens infirmiers sont de plus en plus nombreux. En 2011, 2,1 % des salariés avaient bénéficié d'un entretien infirmier ; ils sont 9,9 % en 2016, soit une estimation de 1,4 million de salariés. Les entretiens périodiques sont les plus nombreux. Ils représentent 95 % des entretiens infirmiers en 2016, certains SSTI ayant bénéficié de dérogations leur permettant d'anticiper sur les décrets de 2016 pour réaliser des entretiens infirmiers à l'embauche.

Dans ce contexte de changement, les SSTI ont pris conscience de l'importance d'accompagner leurs adhérents et leurs collaborateurs vers l'optimisation des ressources disponibles. Ils sont de plus en plus nombreux à s'engager dans la Démarche de Progrès en Santé au Travail. A fin octobre 2017, on recense 39 SSTI ayant atteint le niveau Amexist 1, 15 le niveau 2, et 8 le niveau 3, soit un total de 62 SSTI attestés ou certifiés, employant plus de 7 900 personnes et suivant près de la moitié des salariés suivis par l'ensemble des SSTI.

e rapport complet, sous presse à la date de rédaction de cet article, présente les résultats détaillés sur la gouvernance, le cadre de l'activité, l'organisation et les partenariats, les ressources humaines et financières, les adhérents et l'activité. Le rapport de branche sera, quant à lui, également publié en fin d'année. Afin de produire les chiffres les plus frais possibles, la prochaine campagne d'administration est prévue dès le mois de mars 2018. ■

Evolution de la part des salariés vus en entretien infirmier de 2011 à 2016

